

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 2020/878/UE) et au SIMDUT 2015

Date de révision: 30 juin 2023 Date de publication précédente: 26 septembre 2017 No de fiche: 1146-2

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

DualPac™ 2211

Identifiant unique de formulation (UFI): Non disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Un graphite expansé PTFE de pointe avec une tresse en fil d'aramide multi-filament

continue, imprégnée de dispersion (TFE) et de silicone (plage de pH 4-11). Déconseillé

dans les acides minéraux forts, les alcalis ou les oxydants forts.

Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Fournisseur:

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: www.chesterton.com

Courriel (questions): ProductSDSs@chesterton.com

Courriel: customer.service@chesterton.com

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive, Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055 UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23, D85737 Ismaning, Allemagne – Tel. +49-89-996-5460

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7 Appeller Infotrac : 1-800-535-5053

Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

I.N.R.S.: +33 (0)1 45 42 59 59

Tox Info Suisse: 145

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Ce produit ne répond pas aux critères de classification dans l'une des classes de danger conformément au règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges et au SIMDUT 2015.

2.1.2. Informations supplémentaires

Aucun

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger: Aucun
Mention d'avertissement: Aucun
Mentions de danger: Aucun
Conseils de prudence: Aucun

© A.W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

(FR) Page 1 de 7

Date: 30 juin 2023 No de fiche: 1146-2

Informations additionnelles: Aucun

2.3. Autres dangers

Aucune à craindre en usage industriel. Le PTFE n'est pas dangereux aux températures ambiantes. Aux températures de plus de 260 °C, des produits toxiques de décomposition peuvent être formés. Par suite de la décomposition toxique, éviter de fumer (se laver les mains pour éviter tout transfert dans les produits de tabac) pendant une manipulation.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges Ingrédients dangereux¹ %Poids No. CAS / No. Classification No. EC d'enregist. conformément au **REACH** CLP/SGH

10-30 7782-42-5/ ND Non classé* Graphite ETA (orale): > 2 231-955-3

000 mg/kg ETA (inhalation, poussières): > 2 mg/l

LCS, facteur M,

ETA

¹Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIMDUT 2015, SGH, REACH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Le personnel affecté par les vapeurs de décomposition doit être amené à l'air frais. Si le sujet ne Inhalation:

respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.

Contact avec l'épiderme: Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.

Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si

l'irritation persiste.

Ingestion: N'est pas applicable

Protection des premiers secours: Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation

appropriée. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de

protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

La poussière de graphite peut causer l'irritation mécanique de la peau, des yeux et des voies nasales. La respiration répétée de la poussière à un niveau dépassant les limites d'exposition pendant de longues périodes peut endommager les poumons. Les symptômes peuvent inclure une toux, un essoufflement et une diminution de la fonction pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

Contact avec les yeux:

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eau, mousse, produit chimique sec (ABC)

Moyens d'extinction inappropriés: Produit chimique sec (BC, D) dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut émettre du monoxyde de carbone, du dioxyde de Produits de combustion dangereux:

carbone, de l'acide fluorhydrique, des oxydes d'azote, du perfluoroisobutylène, de l'hexafluoropropylène, du fluorure de carbonyle, du tétrafluoroéthylène et des

hydrocarbures aliphatiques.

Aucun noté Autres dangers: 5.3. Conseils aux pompiers

Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

© A.W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire

^{*}Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Date: 30 juin 2023 **No de fiche:** 1146-2

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas de précaution spéciale.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas de précaution spéciale. Non-toxique.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas fumer lorsqu'on manipule les produits au PTFE; se laver les mains après la manipulation pour éviter la contamination des produits contenant du tabac. Les accumulations de graphite peuvent provoquer des court-circuits électriques. Éviter la production et l'inhalation excessive de poussière lors de la manipulation, du perçage, du meulage, du découpage ou du décapage.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Ingrédients	VME ¹		TLV ACGIH	
	ppm	mg/m³	ppm	mg/m³
Graphite	(alvéolaire)	2	(alvéolaire)	2

Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Travailleurs

Non disponible

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Mesures techniques

Pas de précaution spéciale. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut bien aérer.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut utiliser un appareil

respiratoire homologué pour la poussière (par ex.: type de filtre EN P2).

Gants de protection: Recommandé

(FR) Page 3 de 7

¹ Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, Institut National de Recherche et de Sécurité

Date: 30 juin 2023 **No de fiche:** 1146-2

Protection des yeux et

du visage:

Lunettes de sécurité

Autres: Aucun

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Pas de précaution spéciale.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiquesolidepHn'est pas applicableCouleurjaune / noirViscosité cinématique à 40 °Cn'est pas applicable

OdeuraucunSolubilité dans l'eauinsolubleSeuil olfactifn'est pas applicableCoefficient de partage:n'est pas applicable

n-octanol/eau (valeur log)

Point d'ébullition ou n'est pas applicable Pression de vapeur à 20° C n'est pas applicable

intervalle d'ébullition

Point de fusion/point de n'est pas applicable

Densité et/ou densité relative n'est pas applicable

congélation
% volatil (par volume) n'est pas applicable

Densité de vapeur (air=1) n'est pas applicable

Inflammabilité

n'est pas défini

Limites inférieures/supérieures

n'est pas applicable

% de produits aromatiques par

n'est pas applicable

d'inflammabilité ou d'explosion poids

Point eclair n'est pas applicable Caractéristiques des particules aucune donnée disponible

Méthoden'est pas applicablePropriétés explosivesn'est pas définiTempérature d'auto-n'est pas définiPropriétés comburantesn'est pas défini

inflammabilité
Température de décomposition n'est pas défini

remperature de decomposition - mest pas dem

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmes de plus de 260 °C.

10.5. Matières incompatibles

Fluor, trifluorore de chlore et composés associés, et métaux alcalins fondus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun autre produit de décomposition dangereux n'a été identifié outre les produits de la combustion identifiés à la section 5 de cette FDS.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 / SGH

Voie primaire d'exposition en usage normal:

Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. L'exposition au produit aggrave généralement l'état des personnes souffrant d'insuffisance respiratoire chronique.

Toxicité aiguë -

Par voie orale: D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas

satisfaits.

Substance	Esssai	Résultat
Graphite	DL50, rat	> 2 000 mg/kg
•		

Date: 30 juin 2023 **No de fiche:** 1146-2

Par voie cutanée: D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas

satisfaits.

Par inhalation: D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas

satisfaits. La poussière de graphite peut causer l'irritation mécanique des voies nasales.

Substance	Esssai	Résultat
Graphite	CL50, rat, 4 heures	> 2 000 mg/m ³

Corrosion cutanée/ irritation cutanée: La poussière de graphite peut causer l'irritation mécanique de la peau.

Substance	Esssai	Résultat
Graphite	Irritation de la peau, lapin	Non irritant

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire:

La poussière de graphite peut causer l'irritation mécanique des yeux.

Substance	Esssai	Résultat
Graphite	Irritation des yeux, lapin	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Graphite: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance	Esssai	Résultat
Graphite	Sensibilisation de la	Non sensibilisant
	peau (OECD 429), souris	

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Graphite: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de

recherche sur le cancer (CIRC) et du règlement (CE) no 1272/2008.

Toxicité pour la reproduction:

Graphite: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique: Graphite: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée: La respiration répétée de la poussière à un niveau dépassant les limites d'exposition pendant de

longues périodes peut endommager les poumons. Les symptômes peuvent inclure une toux, un essoufflement et une diminution de la fonction pulmonaire. Graphite: compte tenu des données

disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucun

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été determinées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Aucune nocivité prévue pour les organismes aquatiques. Graphite: 96 h CL50 (poisson) > 100 mg/l.

12.2. Persistance et dégradabilité

Graphite: substance inorganique, existe dans la nature. PTFE: non biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Graphite: la bioconcentration dans les organismes aquatiques restera vraisemblablement négligeable.

12.4. Mobilité dans le sol

Solide. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

12.7. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

© A.W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

(FR) Page 5 de 7

Date: 30 juin 2023 No de fiche: 1146-2

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Effectuer le débarras conformément aux réglements en vigueur (n'appartient pas à la classe des déchets dangereux conformément à 2008/98/CE). Peut être mis au rebut dans une décharge réglementaire surveillée. Consulter les réglements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au réglement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N'EST PAS APPLICABLE ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: TMD: N'EST PAS APPLICABLE

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ NON DANGEREUX, NON HOMOLOGUÉ

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE N'EST PAS APPLICABLE TMD:

14.4. Groupe d'emballage

N'EST PAS APPLICABLE ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: N'EST PAS APPLICABLE

14.5. Dangers pour l'environnement

N'EST PAS APPLICABLE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N'EST PAS APPLICABLE

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

N'EST PAS APPLICABLE

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Règlements de l'UE

Autorisations en vertu du titre VII: N'est pas applicable

Restrictions en vertu du titre VIII: Aucun

Autres règlements de l'UE: 15.1.2. Réglementations nationales

Tableaux des maladies professionnelles: N'est pas applicable

Autres réglementations nationales: Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

sauf mention contraire Page 6 de 7 (FR)

[©] A.W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays,

Date: 30 juin 2023 **No de fiche:** 1146-2

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

acronymes: ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses

BCF: Facteur de bioconcentration

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

CLP: Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE)

CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai

DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai

DMEO: Dose mininale avec effet observé

DSEO: Dose sans effet observé ETA: Estimation de la toxicité aiguë FDS: Fiche de données de sécurité

IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses

LCS: Limite de concentration spécifique

NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)

ND: Non disponible

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

PBT: Substance persistante, bioaccumulable et toxique

PEL: Limite d'exposition admissible

(Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE)

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer

SGH: Système général harmonisé

SO: Sans objet

STEL: Limite d'exposition de courte durée

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique

TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)

TLV: Valeur limite d'exposition VLCT: Valeur limite court terme

VME: Valeur limite de moyenne d'exposition

vPvB: Substance très persistante et très bioaccumulable

Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques

Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)

importantes:

Base de données de classification et d'information chimique (CCID)

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données

toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008 / SGH:

Classification	Méthode de classification
N'est pas applicable	N'est pas applicable

Mentions H pertinentes: Aucun
Plus d'informations: Aucun
Date de révision: 30 juin 2023

Changements apportés à la Sections 1.1, 1.2, 1.3, 3.2, 4.1, 5.1, 8.1, 9.1, 11.1, 16.

FDS dans cette révision:

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.

© A.W. Chesterton Company, 2023 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.